

Émission des certificats d'identification Activités traditionnelles automne 2022

Tous les Pekuakamiulnuatsh peuvent actuellement se procurer leur certificat d'identification pour la chasse au gros gibier régulière sur Tshitassinu. L'émission des certificats pour la chasse dans la Réserve faunique des Laurentides se fera au mois de septembre. Nous poursuivons et favorisons l'émission des certificats par courriels, et ce sans frais, jusqu'à nouvel ordre. Les certificats pour les autres activités de prélèvement faunique automnal et hivernal sont également disponibles.

Votre demande de certificat doit être acheminée par courriel auprès de l'agent au service en territoire, M. Jean-Pierre Basile, à l'adresse courriel suivante : services.territoire@mashteuiatsh.ca.

Information à fournir pour la demande de certificat par courriel

- Nom et prénom
- Adresse et code postal
- Numéro de téléphone
- No bande complet (0760000001)
- L'activité pratiquée (chasse au gros gibier, chasse au gros gibier dans la Réserve faunique des Laurentides, chasse au petit gibier, pêche, piégeage, etc.)
- Le cas échéant, le numéro de zone pour la chasse au gros gibier dans la Réserve faunique des Laurentides

Votre certificat vous sera acheminé par courriel à la même adresse que celle avec laquelle vous faites la demande. Selon le volume de demandes, le délai d'émission des certificats peut varier. Nous vous encourageons également à prêter main-forte aux personnes qui sont moins à l'aise avec les outils informatiques.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à ce que le paiement et l'émission des certificats puissent se poursuivre à distance pour le futur.

Périodes de chasse au gros gibier 2022

Tshitassinu	Réserve faunique des Laurentides
Vendredi 2 septembre au dimanche 30 octobre	Samedi 1 ^{er} octobre au dimanche 16 octobre
Pour le cerf de Virginie, période supplémentaire du 28 octobre au 20 novembre	



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

AVIS PUBLIC

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tient à rappeler que la pratique des activités de prélèvement faunique se fait dans le respect de notre code de pratique. Nous vous invitons à le consulter en le téléchargeant en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.mashteuiatsh.ca/images/stories/bureau/pdf/201703CodePratiquePrelevementsFauniques.pdf>.

Pour toute question concernant les activités traditionnelles, vous pouvez communiquer avec le chef d'équipe agent territorial M. Youri Robertson au 418 275-5386, poste 1405. Vous pouvez également communiquer avec M. Robertson par courriel au youri.robertson@mashteuiatsh.ca.

POUR SIGNALER UNE SITUATION PARTICULIÈRE

Si vous avez des questions ou désirez signaler toute situation problématique, suspecte ou dangereuse concernant la pratique des activités traditionnelles, communiquez avec les **agents territoriaux au 418 275-5386, poste 1405 ou au 418 637-6562**. N'hésitez surtout pas à laisser un message avec les coordonnées pour vous joindre.

Nous souhaitons à tous les Pekuakamiulnuatsh une bonne saison de chasse et vous invitons à la prudence et à la cohabitation harmonieuse.

Tshinishkumitinau!

Direction – Droits et protection du territoire

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Affiché le 17 août 2022